



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Décembre 2024

Délibération n° 02

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL_16DE24__2-DE



Date de convocation

04.12.2024

Date d'affichage

10.12.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

Objet : Décision Modificative n°1 au budget primitif 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX – Mme J. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Monsieur Sylvain ROUILLIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Cyril DELPUECH, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Comme chaque année, il est proposé en fin d'année une décision modificative, au Budget primitif et au budget supplémentaire afin d'adapter les prévisions budgétaires aux dernières corrections connues.

Cette décision modificative budgétaire comporte les ajustements de crédits induits des nouveaux besoins recensés, financés par les recettes nouvelles constatées ou les arbitrages nécessaires.

Ces ajustements de fin d'exercice ne modifieront pas la trajectoire financière du budget dans son ensemble, ayant pour principale vocation l'annulation des crédits liés à la cession BELLAN sur l'exercice comptable 2024 et non encore affectée sur des dépenses d'investissement. La présente décision modificative propose les ouvertures de crédits suivantes.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes de fonctionnement, il n'y a pas de correction apportée sur les crédits votés lors de la présente décision modificative.

En dépenses de fonctionnement, il n'y a pas de correction apportée sur les crédits votés lors de la présente décision modificative.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes d'investissement, il est nécessaire d'ajuster les recettes qui ne seront pas perçues cette année.

- Annulation des crédits liés à la Vente du terrain Léopold Bellan pour 1 280 000 € - Délibération n°09 du 25 septembre 2023 – Cession de l'ancien centre de Loisirs du Chêne.

En dépenses d'investissement, il est nécessaire d'intégrer les ajustements suivants.

- Ajustement du fond de roulement disponible à concurrence des 1 280 000 € de cession annulée sur l'exercice.

- Modification d'un volume de dépenses inscrit au chapitre 23 « Travaux en cours » à mettre au compte de travaux du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » pour une somme de 300 000 € de crédits ouverts. *Ecritures comptables de simple changement de compte.*

Equilibre de la décision modificative n°1 - 2024

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	-1 280 000,00	0,00	-1 280 000,00
Recettes	-1 280 000,00	0,00	-1 280 000,00

Au vu de ces éléments, je vous propose de procéder aux modifications du Budget 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-4,

VU le Budget Primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

VU le Budget supplémentaire 2024 adopté le 03 juin 2024,

VU la nécessité de procéder à des ajustements sur certaines inscriptions budgétaires pour l'exécution du Budget 2024,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que les décisions modificatives permettent en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites, soit par la réaffectation de crédits disponibles ou soit par l'inscription de crédits nouveaux,

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL_16DE24__2-DE

S²LO

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires présentées ci-dessous, dont l'équilibre est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sans objet

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE DU COMPTE	FONCT/ NATURE	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 024 - Produits de cessions d'immobilisations	01.024		-1 280 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	020.21351	+ 300 000,00	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	020.2313	-1 580 000,00	
TOTAL		-1 280 000,00	-1 280 000,00

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 16 décembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Sylvain ROUILLIER



Pour : 31

Contre : -

Abstentions : 4 (Mme L. Massé – M. S. Rouillier – Mme A. Adjéli – M. B. Vrignaud)